



AEDiffusion – Semaine du 1 avril 2019

BLG

Borden Ladner Gervais

mcmillan



AEDiffusion Semaine du 1 avril 2019

- Avis de convocation – Assemblée générale annuelle
- Informations relatives à la mise en candidature
- Comités – Postes à combler pour l’année 2019-2020
- Avis d’élections – Exécutif de l’AED
- Présentation des candidats
- Anthologie au Quotidien – Comité de la Troupe de théâtre
- Billets en vente pour la pièce de théâtre
- Débats absurdes – Comité des Débats Face à face
- Distribution d’épinglettes – Comité Action Sociale



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Avis de convocation

Assemblée Générale Annuelle

Lundi le 8, mardi le 9, mercredi le 10 et jeudi le 11 avril 2019

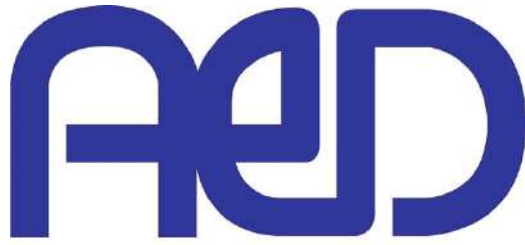
DKN-3153
11 :30 à 12 :20

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale*
4. Présentation de l'exécutif 2019-2020 et du président du Conseil d'administration
5. Présentation du nouveau Conseil d'administration
6. Présentation du budget final de l'AED
7. Prise de position sur le sujet de la cotisation de l'Association des parents-étudiants
8. Déclaration sur le territoire traditionnel non cédé
9. Élection des comités*
10. Varia
11. Fermeture

* Veuillez prendre note que l'ordre de passage sera déterminé sur place par le *praesidium*.

*Pour avoir accès au procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale, contactez Camille St-Pierre à aed.vpinterne@fd.ulaval.ca



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Informations relativement à la mise en candidature

Le processus d'élection des comités et organismes de l'AED se fait conformément à l'Annexe 1 des règlements généraux de l'AED.

La période de mise en candidature prend effet dès l'affichage des présentes, soit lundi le 25 mars à partir de 11 h 00 et se termine le lundi 8 avril à 10 h 00. Ainsi, à moins d'un nombre insuffisant de candidatures, aucune candidature ne sera acceptée lors de l'Assemblée générale.

Un membre ne peut soumettre sa candidature à plus de trois comités et organismes reconnus par l'AED.

Si un membre effectue un échange à l'étranger lors de l'année du mandat d'exécutant d'un comité et qu'il souhaite s'impliquer, il est invité à contacter la vice-présidence aux affaires internes de l'Association (aed.vpinterne@fd.ulaval.ca) pour s'assurer qu'il ou elle est éligible conformément à l'annexe 5 des règlements généraux de l'AED.

Les candidats doivent se présenter à titre individuel pour un comité ou organisme. La formation de « partis » ne sera pas tolérée et entraînera un rejet de la candidature de tous les membres dudit « parti ».

Un candidat dans l'impossibilité de se présenter lors de l'Assemblée générale peut fournir une procuration et un texte que son représentant pourra lire pour le présenter. Autrement, le candidat n'aura droit à aucune présentation, mais pourra amasser des votes.

COMITÉS ET POSTES À COMBLER*

Comité du GRAAL : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (5).

Comité d'Action sociale : Présidence (1), Responsables aux événements (2), Responsable à la publicité (1).

Sous-comité aux affaires professionnelles : Représentant de la fonction publique (1), Représentant aux communications (1), Responsable aux événements (1).

Club droit et affaire : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence communications marketing (1), Vice-présidence affaires externes (1), Vice-présidence aux événements (1).

Comité Socio-politique : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Secrétaire-coordonnateur (1), Membres (2).

Comité du Défilé de mode : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux affaires artistiques (1), Membre (1), Vice-présidence aux communications (1).

Comité de l'ensemble vocal : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux événements (1), Directeur musical (1).

Comité des Débats face-à-face : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux communications (1), Membre (1).

Comité du Festival de droit : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (3).

Comité des finissants : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (3).

Comité du Grand Maillet : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux affaires artistiques (1), Membres (2).

Comité Café la Dissidence : Présidence (1), Gérant aux finances (1), Gérant à l'approvisionnement (1), Gérant aux bénévoles (1).

Comité Jeux'Ridiques (Law Games) : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux affaires artistiques (1), Membres (4).

Comité de la Simulation des Nations-Unies : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (2).

Comité Droit et féminisme : Co-présidence (responsable) (\$).

Comité Tournoi des maîtres : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (3).

Comité de La troupe de théâtre : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence au marketing (1).

Comité du Verdict : Rédacteur en chef (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence au marketing (1).

Comité de droit notarial : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Représentant aux affaires professionnelles (1), Représentant aux affaires académiques (1).

Comités de droit criminel et pénal : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Représentant aux événements (1), Représentant aux communications (1), Membre (1).

Comité de droit fiscal : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Membres (2).

Comité du développement durable : Présidence (1), Vice-présidence aux finances (1), Vice-présidence aux communications (1), Membre (1).

Conseil d'Administration : Secrétaire (1), Vérificateur (1), Membres (4)**.

* : L'ordre indiqué ne représente pas l'ordre de passage qu'il y aura lors de l'AG annuelle.

** : Procédure particulière.

NOTES DE LECTURE CRITIQUES

La Doc. française | *Revue française des affaires sociales*

2011/1 - n° 1
pages 223 à 236

ISSN 0035-2985

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2011-1-page-223.htm>

Pour citer cet article :

« Notes de lecture critiques »,
Revue française des affaires sociales, 2011/1 n° 1, p. 223-236.

Distribution électronique Cairn.info pour La Doc. française.

© La Doc. française. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

NOTES DE LECTURE CRITIQUES

The Impact of Legalized Abortion on Crime

de John J. Donohue III et Steven D. Levitt, Berkeley Program in Law and Economics, Working Paper Series, 2000-18

Ce document de travail de l'université de Berkeley (Californie)¹ a connu une diffusion et une popularité inhabituelles pour ce type de littérature grise (n'ayant pas donné lieu à publication dans une revue à comité de lecture ou grand public et destinée avant tout aux universitaires). La thèse en est la suivante : légaliser l'avortement permet d'éviter des naissances non désirées et, ce faisant, réduit les conséquences de ces naissances non désirées, dont la criminalité.

La motivation de l'étude de Donohue et Levitt est d'expliquer la baisse massive et soudaine de la criminalité (homicides, crimes violents et attaques contre la propriété) constatée aux États-Unis d'Amérique (EUA) à partir de 1991²; plusieurs explications ont été avancées, notamment la croissance économique vigoureuse des années 1990 ou de nouvelles approches policières et judiciaires, mais les auteurs proposent un mécanisme causal nouveau qui, selon eux, rend mieux compte du caractère soudain, rapide et prolongé de la baisse : la légalisation de l'avortement en 1973 (après l'arrêt de la Cour suprême dit *Roe v. Wade* qui a imposé la légalisation à tous les États) a permis à 1,8 million d'avortements d'avoir lieu par an dans les années 1970 (soit un pour deux naissances vivantes) alors que le nombre d'avortements avant la légalisation, difficile à connaître avec précision (puisque l'intervention était illégale), était certainement bien moindre. Un grand nombre d'enfants non désirés n'ont donc pas vu le jour à partir de 1973. Les auteurs postulent que cette augmentation du nombre d'IVG a pu réduire la criminalité à partir de 1991 par les trois canaux suivants :

- une réduction de la fécondité (descendance finale moyenne des femmes) qui se traduit par moins de jeunes hommes vivants en 1991, et donc moins de crimes (le crime violent est une activité très spécialisée par sexe et par âge);
- une réduction de la fécondité spécifique des femmes ne pouvant offrir de bonnes conditions de vie à leurs enfants (typiquement, les mères célibataires proches du seuil de pauvreté), et qui auraient donc plus souvent des enfants délinquants;
- un meilleur étalement des naissances (à descendance finale constante) permettant de donner à tous les enfants d'une fratrie de meilleures conditions de vie et de développement et diminuant, comme le canal précédent, la proportion de délinquants dans chaque cohorte.

1. Le document est accessible à l'URL suivante : <http://escholarship.org/uc/item/00p599hk>

2. Je ne suis pas un spécialiste de la fiabilité des données officielles de criminalité aux EUA, mais il ne semble pas y avoir de réel débat sur la rupture de 1991 et un brusque décrochement des taux de criminalité violente à partir de cette année dans le pays.

Ces trois phénomènes démographiques ont bel et bien été observés (même si le deuxième peut prêter à discussion), mais cela ne peut suffire à établir la causalité entre légalisation de l'avortement, diminution du nombre d'enfants non désirés et baisse de la criminalité. Tout au plus peut-on dire que le brusque déclin du nombre d'enfants non désirés à partir de 1973 semble compatible avec un brusque déclin du nombre de crimes violents à partir de 1991. En outre, parce que chaque année avec avortement légalisé ajoute au stock d'enfants non désirés qui n'ont pas vu le jour, cette explication rend bien compte de la baisse continue de la criminalité à partir de 1991 (alors que les nouvelles techniques policières peuvent rendre compte d'une diminution ponctuelle mais pas véritablement d'une tendance à la baisse).

Le document de travail tente alors de prouver qu'il n'y a pas seulement compatibilité mais bel et bien un lien causal entre légalisation de l'avortement et baisse de la criminalité dix-huit ans plus tard : Donohue et Levitt utilisent pour ce faire une technique dite de «différence de différence» pour établir un lien causal sur la base de données observationnelles. Ils exploitent une particularité de l'histoire de la légalisation de l'IVG aux EUA : alors que tous les États ont été contraints de légaliser l'IVG en 1973, cinq d'entre eux (Alaska, Californie, Hawaï, New York et Washington State) avaient devancé la Cour suprême dès 1969 ou 1970. Donc, si l'hypothèse avancée par les auteurs est vraie, ils devraient observer que le déclin de la criminalité est plus fort et commence plus tôt dans ces cinq États que dans le reste du pays. D'une certaine manière, la «différence de différence» vise à reproduire un traitement expérimental quand l'expérimentation est impossible pour d'évidentes raisons éthiques : on peut utiliser les cinq États comme un groupe «traitement», les quarante-cinq autres formant un groupe «contrôle». Si la criminalité commence à baisser (trois ans) plus tôt dans le groupe «traitement» que dans le groupe «contrôle», on obtiendra une présomption forte que la légalisation de l'avortement est une cause de la baisse future de la criminalité. Évidemment, il ne s'agit pas d'une preuve absolue comme en aurait fourni une réelle expérimentation dans laquelle les États constituant le groupe «traitement» auraient été choisis totalement au hasard; par exemple, il est possible que nos cinq États «libéraux³» au regard de l'IVG aient aussi mis en place dans les années 1970-1973 des programmes d'aides aux femmes pauvres et aux mères célibataires, ou des programmes éducatifs en direction des enfants pauvres et de lutte contre les discriminations raciales qui ont pu concourir à la baisse de la criminalité dix-huit ans plus tard. Notamment, Donohue et Levitt montrent que non seulement ces cinq États ont légalisé plus tôt mais aussi que les taux d'IVG y sont restés plus élevés en permanence (parce que certains États, bien qu'ayant légalisé, n'ont rien fait pour faciliter l'accès). C'est pourquoi on parle de présomption de preuve plutôt que de preuve; il reste néanmoins intéressant

3. J'emploie ici le terme au sens qu'il prend dans le contexte américain : un «libéral» est quelqu'un de gauche, tolérant sur le plan social et qui pense qu'une grande partie des comportements s'explique par l'environnement. Le libéral aura donc tendance à prôner l'intervention de l'État pour redresser un environnement défavorable et il est en général favorable aux transferts sociaux et aux services sociaux gratuits. On pourrait de ce fait l'appeler «social-démocrate», mais ce serait oublier la dimension «progressiste» sur le plan des mœurs (avortement, mariage et adoption homosexuels, contrôle des armes à feu, opposition à la peine de mort), qui ne fait pas nécessairement partie du bagage culturel social-démocrate.

de constater que, contrairement à un discours en vogue aujourd'hui en France à droite et rendant le «laisser-aller» social de la fin des années soixante (mai 1968) responsable de la délinquance, l'évidence empirique aux EUA semble pointer dans l'autre direction : les juridictions les plus libérales (socialement, *cf. supra*) sont aussi celles qui connaissent les baisses de criminalité les plus précoces et les plus soutenues dans les années quatre-vingt-dix.

Ce document de travail a été énormément discuté, tant dans la presse grand public que dans les revues académiques. Il a été republié ainsi que les principaux résultats présentés ici dans le livre *Freakonomics* (coécrit par Levitt avec le journaliste Steven Dubner du *New York Times*, et accessible gratuitement en ligne⁴) en 2005, ce qui a contribué au caractère public de la discussion sur le rôle de la légalisation de l'avortement sur la baisse de la criminalité. Cependant, la discussion avait commencé dès la parution du document de travail en 2000.

La méthode empirique utilisée par Donohue et Levitt a fait l'objet de nombreuses contestations (auxquelles ils ont répondu partiellement dans leur contribution de 2004 citée en référence ci-dessous). Ils calculent que l'augmentation du nombre d'avortements après l'arrêt *Roe v. Wade* en 1973 expliquerait 50 % de la baisse de la criminalité dans les années quatre-vingt-dix, mais ce calcul repose sur une mesure du lien causal impure comme on l'a dit plus haut (car elle mélange l'effet pur de la légalisation et celui de normes sociales plus permissives sur l'accès à l'IVG entre autres). D'autres auteurs utilisant d'autres variables pour mesurer le «degré de libéralisation» de l'IVG ne trouvent pas du tout d'effet ou bien un effet très faible de l'IVG sur la criminalité. Techniquement, il est de fait qu'on ne dispose pas d'une véritable expérience et qu'il reste difficile de trancher sur le lien empirique entre IVG et criminalité future.

Mais il est aussi intéressant de noter que ces discussions sur la qualité du lien empirique mesuré ont été motivées par des réserves plus théoriques ou idéologiques sur le lien causal proposé par Donohue et Levitt pour expliquer l'effet de la légalisation de l'avortement sur la criminalité. Ce lien a été décrit tout d'abord comme un eugénisme implicite (sélection des naissances par élimination des naissances non souhaitables, par les parents eux-mêmes et non par la société⁵), même si Donohue et Levitt prennent soin de préciser qu'ils ne recommandent pas l'IVG comme méthode de lutte contre la criminalité, mais souhaitent montrer par cette expérience quasi naturelle qu'on peut lutter contre le crime en aidant les familles en difficulté. C'est du côté de la gauche libérale aux EUA que ce lien causal a tout d'abord provoqué le plus de malaise : il repose en effet sur une conception assez pessimiste de la nature humaine (en faveur dans les milieux conservateurs) selon laquelle certains sont en quelque sorte prédestinés par leur naissance à devenir des délinquants, quels que soient par ailleurs les efforts développés dans les politiques sociales. Une telle conception consiste aussi à mettre l'accent sur les effets de sélection (le crime ne dépendrait pas de l'environnement, dans cette

4. *Cf.* le site <http://freakonomicsbook.com/>

5. Ce soupçon d'eugénisme repose en outre sur le fait que ces enfants non désirés élevés par des mères célibataires parfois adolescentes et pauvres sont souvent noirs ou, en tout cas, vus comme un problème spécifique de la population noire aux EUA. Du coup, Donohue et Levitt étaient non seulement soupçonnés de promouvoir une forme d'eugénisme, mais en plus de recommander une forme d'eugénisme à base raciale.

conception, mais de la proportion d'individus prédestinés présents), idée qui passe mal à gauche de manière générale.

Pendant, l'hypothèse n'a pas été beaucoup mieux reçue à droite : si on s'accorde chez les conservateurs à voir les enfants nés dans les familles sans père ou de mères trop jeunes comme plus susceptibles de devenir délinquants, on prônerait volontiers le contrôle des rapports sexuels plutôt que l'IVG pour éviter la naissance de ces délinquants ; en outre, on y est mécontent de voir qu'une cause autre que la peine de mort, des crédits pour la police, des peines de prison plus longues et plus dures et la liberté de porter des armes à feu (pour les « gens honnêtes ») puisse être à l'origine du déclin de la criminalité.

Si la mesure empirique de l'effet positif de l'IVG sur la criminalité telle que Donohue et Levitt l'ont menée est contestable et si, au total, il est difficile de conclure quant au lien causal réel entre légalisation de l'avortement et criminalité future, il reste intéressant de voir qu'aux EUA la discussion sur l'IVG déborde le cadre normatif (l'IVG est-il bon ou mauvais sur le plan éthique ?) et suscite des discussions conséquentialistes (quelles sont les conséquences de l'IVG sur la société ?). On peut parler de « l'IVG au-delà (ou en deçà) du bien et du mal ».

Cette discussion « conséquentialiste » n'est du reste pas limitée aux effets sur le crime et porte aussi sur les comportements sexuels (avec de possibles conséquences sur les maladies sexuellement transmissibles), les dépenses d'aide sociale et les résultats scolaires des femmes. Ces questions sont abordées dans une revue de littérature menée par Klick en 2004. Les liens testés sont relativement intuitifs – par exemple, un accès plus facile à l'avortement réduit le coût des pratiques sexuelles libres, et, sous l'hypothèse que ces pratiques sexuelles libres sont appréciées des individus, on devrait observer que leur fréquence augmente quand l'IVG devient plus accessible. Parce que la mesure des pratiques sexuelles par enquête est difficile et sujette à biais, les chercheurs s'intéressent aux conséquences de ces pratiques, comme les maladies sexuellement transmissibles, et trouvent en général un effet important (de l'ordre de 25 % d'augmentation de la prévalence de MST entre IVG interdite et IVG légalisée), mais fragile du point de vue statistique⁶. Une raison expliquant la fragilité de ces résultats est que la mesure de la variable « traitement » (difficulté d'accès à l'IVG) n'est pas aussi simple qu'il y paraît : certains États libéralisent tant que l'accès y devient plus simple que dans des États ayant légalisé avec des contraintes importantes (comme l'autorisation parentale, par exemple) ; une autre raison pour laquelle il est difficile d'observer un effet significatif sur ces données est que la fenêtre d'observation pour la différence de différence est très étroite (en gros, entre 1969 et 1973, tous les États étant restrictifs avant 1969 et tous étant légalisés après 1973).

Le lien entre IVG et scolarisation des filles semble aussi intuitif : si les jeunes filles peuvent avorter, une grossesse non désirée ne les obligera pas à quitter l'école pour élever leur enfant. Une étude confirme que la légalisation de l'IVG a permis d'améliorer notablement la scolarisation et le salaire des jeunes filles noires (mais pas autant pour les blanches). C'est un résultat très important

6. Cette augmentation du nombre de maladies sexuelles ne signifie pas nécessairement que l'IVG a une conséquence négative : tout dépend du prix qu'attachent les individus au plaisir sexuel libre relativement au coût (en peine) des maladies sexuellement transmissibles.

car les études en corrélation qui montrent que les mères adolescentes ont de moins bons résultats scolaires que les autres adolescentes ne permettent pas de conclure quant à la relation causale : il est effectivement parfaitement imaginable qu'une caractéristique non observable augmente chez les mêmes jeunes filles la probabilité d'être enceinte et celle de quitter l'école. Klick montre que les analyses ayant utilisé une mesure quasi expérimentale de l'accès à l'IVG ont pu indiquer de manière claire et significative qu'il existait un effet causal négatif des grossesses adolescentes sur le succès scolaire.

Ce résultat est, me semble-t-il, important pour la discussion sur le droit à l'IVG et il permet aux économistes d'introduire dans le débat leur outil favori, le taux d'échange. Voici pourquoi : alors que la discussion éthique oppose deux impératifs absolus (le droit à la vie pour le fœtus contre le droit de disposer de son corps pour la femme), l'économiste aimerait pouvoir décrire une situation dans laquelle on peut faire des choix intermédiaires et proposer de libéraliser l'IVG jusqu'à un certain point, celui auquel le coût marginal des uns (le sacrifice à faire sur le droit à la vie du fœtus) est égal au bénéfice marginal des autres (le gain pour les femmes dans la liberté à disposer de leur corps). Le fait qu'un degré supérieur de libéralisation ou de légalisation de l'IVG se traduise par plus de réussite scolaire et professionnelle des femmes (principalement les plus pauvres) permet de réaliser ce type de comparaison, de rendre le sacrifice en droit à la vie du fœtus comparable au gain en qualité de vie des femmes (ou, inversement, de rendre le sacrifice en droit à une vie décente des mères potentielles comparable au gain en droit à la vie des fœtus). Du reste, le débat politique aux EUA semble évoluer dans cette direction : les tentatives conservatrices de revenir sur l'arrêt *Roe v. Wade* en interdisant l'avortement en toutes circonstances, sur la base d'un impératif absolu, sont rejetées par les cours suprêmes des États et, plus important, ne semblent pas rassembler un large soutien populaire si on en juge par les référendums ou les échecs aux élections des candidats aux positions trop rigides sur ce sujet; symétriquement, de plus en plus nombreux sont les démocrates à proposer des restrictions au droit à l'avortement, revenant là aussi sur l'idée que le droit de choisir serait absolu (et ils le font le plus souvent pour suivre leur électorat qui n'accepterait pas l'idée d'un droit absolu à choisir pour les femmes). Il en résulte une marche vers une forme intermédiaire autorisant l'IVG lorsque le coût (sacrifice) pour la femme de donner naissance à un enfant compte tenu des conditions de vie qui sont les siennes serait supérieur à une certaine valeur attribuée par la société à la vie à venir du fœtus. Par exemple, le dernier sondage Gallup sur la question trouvait que 26 % des Américains pensaient que l'avortement devait être légal en toutes circonstances, 17 % estimaient qu'il devait être illégal en toutes circonstances, et une nette majorité (56 %) pour penser que l'avortement devait être légal dans certaines circonstances seulement. Bien sûr, cela ne clôt pas le débat normatif, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, chacun peut accorder des poids très différents aux sacrifices respectifs de la vie à venir et de la vie à ne pas ruiner : les résultats du *World Values Survey* pour 1999-2001 (selon les pays) montrent ainsi des écarts importants entre pays sur la question : les Suédois sont 90 % à déclarer approuver l'IVG en cas de grossesse hors mariage contre seulement 17 % des Irlandais (69 % des Français, 51 % des Britanniques, 50 % des Allemands et 39 % des Italiens). De même, ils sont 85 % à dire approuver l'IVG si

la femme ne souhaite plus avoir d'enfants, contre, là encore, 15 % en Irlande (63 % en France, 53 % en Grande-Bretagne, 50 % en Allemagne et 39 % en Italie)⁷. En outre, un sondage n'est pas une élection, encore moins un débat ou un arrêt de Cour suprême. Cependant, le fait que les tenants des positions de principe rigides exprimées soient minoritaires indique que la discussion peut être entamée et un point de consensus atteint.

Michel Grignon, McMaster University (Canada)

Références complémentaires

Donohue III J.J., Levitt S.D. (2004), "Further evidence that legalized abortion lowered crime: A reply to Joyce", National Bureau of Economic Research Working Paper, 9532.

Klick J. (2004), "Econometric analyses of U.S. abortion policy: A critical review", *Fordham Urban Law Journal*, 31: 751-782.

Levitt S.D., Dubner S.J. (2005), *Freakonomics: A Rogue Economist Explores the Hidden Side of Everything*, William Morrow (chapter 4: "The controversial role legalized abortion may have played in reducing crime" ou "Where have All the Criminals gone?").

7. Une autre question demande aux enquêtés de noter leur position sur l'avortement entre 1 (jamais justifiable) et 10 (justifiable en toutes circonstances). La Suède a le score le plus libéral (7,4), suivie d'assez loin par la France (5,6) et Israël (5,2), puis un groupe entre 4 et 5 (Espagne à 4,9, Canada à 4,6, Grande-Bretagne à 4,5, Allemagne et EUA à 4,4), enfin l'Italie à 4,0 et l'Irlande (République) à 2,8.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

AVIS D'ÉLECTIONS

EXÉCUTIF DE L'AED

JOURS DE SCRUTIN

1^{er} AVRIL 2019, 8 :00 AU 4 AVRIL 2019, 12 :00

**TOUS LES ÉTUDIANTS, INCLUANT CEUX DE TROISIÈME ANNÉE OU PLUS SONT
HABILITÉS À VOTER**

******* Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Christiane Métivier à l'adresse
courriel: christiane.gelinas-metivier.1@ulaval.ca

31 mars 2019

Vice-présidence aux affaires professionnelles – Sirena Reslan Ramadan



Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous annonce ma candidature au poste de Vice-présidente aux affaires professionnelles pour l'année 2019-2020.

Engagée et impliquée dans différents comités facultaires, depuis le début de mon baccalauréat, le comité aux affaires professionnelles fait partie de l'une de mes implications et ce fut l'une des plus enrichissantes. Ayant eu la chance de travailler conjointement avec le vice-président aux affaires professionnelles pour organiser, entre autres, les conférences et la journée carrière, cela fait de moi une candidate qui saura répondre à vos attentes et plus encore.

Les activités reliées à la carrière nous permettent d'avoir une meilleure vision de ce qui nous attend à la sortie de notre baccalauréat, premier pas vers ce milieu professionnel passionnant. Elles sont donc, à mes yeux, primordiales.

De nombreuses ressources sont disponibles pour nous renseigner sur les divers choix de carrière dans le milieu juridique, le vice-président aux affaires professionnelles de l'association est une de celles-ci. Sachez alors, que je prendrai très à cœur ce rôle et ce mandat.

Sachez aussi que je serai disponible pour vous aider. Votre épanouissement, tant professionnel que personnel fera partie de mes priorités.

Au plaisir de travailler avec vous,

Sirena Reslan Ramadan

Vice-présidence aux affaires professionnelles – Natasha Tremblay



Bonjour!

Je m'appelle Natasha Tremblay, et j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis candidate au poste de Vice-Présidente, affaires professionnelles de l'AED.

Comme votre VP, mon principal objectif sera de vous aider à trouver la voie qui vous permettra de réaliser vos objectifs professionnels.

Notre formation nous offre un grand éventail de possibilités de carrière! En collaborant avec le SPLA, la faculté et mes contacts professionnels, je vous aiderai à découvrir le parcours dans lequel vous allez vous épanouir.

J'ai confiance que mon parcours professionnel me permettra de vous partager une perspective globale et unique du marché du travail. Il se résume ainsi:

- Étudiante en droit au contentieux, Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- Étudiante en droit, conformité corporative, La Capitale assurance et services financiers ;
- Attachée politique, Parlement du Canada ;
- Journaliste-pigiste et traductrice.

Si vous visez la course aux stages, je compte davantage promouvoir le programme de mentorat de l'AED. Mon objectif sera de m'assurer que cette expérience soit constructive pour tous les participants!

Il y a tellement de possibilités à découvrir, et vous méritez de trouver celle qui vous passionne. Notre carrière, c'est notre choix. Soyons les maîtres de notre avenir.

Natasha Tremblay

Vice-présidence aux communications – Joanie Thériault



Bonjour,

Je me présente au poste de Vice-Président(e) aux communications, poste qui me représente le plus selon moi. J'ai toujours été une très bonne communicatrice, facile d'approche, et ce depuis mon enfance.

Je suis très impliquée dans le baccalauréat en droit et ce serait pour moi un honneur de faire partie de son association étudiante. Cette année, j'ai fait du bénévolat pour le GRAAL, pour le Club droit et affaire, pour Avocat sans frontières, pour le Comité d'action sociale pour le Colloque du FEDQ en plus d'avoir eu une permanence au Bureau d'information juridique cet hiver et d'avoir été mannequin pour le défilé de la faculté. L'implication sociale est pour moi une valeur très importante. Je souhaite continuer de m'impliquer à ce niveau même si je suis élue dans l'AED.

De plus, je crois avoir les compétences afin d'assurer ce poste. Dans le cadre d'un de mes emplois, j'ai été responsable d'une page Facebook et d'un compte Instagram. Je compte donc mettre beaucoup d'efforts afin de vous donner les informations pertinentes au bon déroulement de votre vie étudiante. Ceci, avec l'aide des réseaux sociaux et de l'AEDiffusion, que j'espère rendre encore meilleure qu'elle ne l'est déjà.

Joanie Thériault

Vice-présidence aux communications – Frédéric Côté



Bonjour à tous,

Je me présente, Frédéric Côté, étudiant de 1^{ère} année au Baccalauréat en droit. Je pose ma candidature en tant que Vice-président aux communications.

J'ai toujours aimé m'impliquer, et je souhaite réitérer l'expérience pour l'année prochaine. Je suis présentement dans le comité des étudiants de première année, et pour mai prochain, j'aimerais être votre Vice-président aux communications.

Les tâches de ce poste consistent principalement en du partage d'information, via les AEDiffusions et la page Facebook Droit ULaval. C'est un rôle auquel je suis familier : j'ai effectué de telles tâches pendant deux ans au Cégep, et c'est un rôle que j'apprécie particulièrement.

Je suis quelqu'un de dynamique, souriant et toujours à l'écoute des autres. Ceux qui me connaissent diront aussi que je suis sympathique et facile d'approche. Il me fera donc toujours plaisir d'entendre vos idées et vos suggestions pour améliorer les communications de l'AED.

Bref, j'espère que vous voterez pour moi, ce serait un immense honneur de vous représenter.

J'ai tenté de trouver un jeu de mot avec mon nom pour terminer mon message. La seule chose que j'ai trouvé c'est : « **Avec Frédéric, vous passerez pas à Côté de la plaque !** ». Je vous laisse juger ça par vous-mêmes...

Frédéric Côté

Présidence de l'AED – Sarah Poulin Quintero



Chers collègues,

C'est avec enthousiasme que je me présente afin d'occuper le poste de présidente au sein de l'AED pour l'année scolaire 2019-2020.

Ayant été impliquée dès ma première année de baccalauréat aux diverses activités organisées, j'ai été en mesure de constater les besoins réels de la faculté. Pour avoir, soit occupé un poste ou contribué de manière bénévole, dans un bon nombre de comités dont le Comité des débats face-à-face, le Comité d'action sociale, le GRAAL, le défilé de mode, le bureau d'information juridique, le colloque de la Fédération des étudiantes et étudiants en droit du Québec, Avocats sans frontières et plus, j'ai dû travailler en étroite collaboration avec les membres actuels de l'AED et j'ai eu la chance d'observer leur fonctionnement interne.

Par conséquent, aimant le travail d'équipe et l'entraide, je pense être une candidate qui sera en mesure de superviser à mon tour l'association et les nombreux comités. De plus, j'aurai à cœur de bien défendre les intérêts et enjeux qui touchent les étudiants de droit. Je m'engage à être facile d'approche et toujours disponible afin de vous aider, car peu importe le problème, il y aura toujours une solution !

Au plaisir,

Sarah Poulin Quintero

Présidence de l'AED – Maxime Bédard



Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de proposer ma candidature pour vous représenter à titre de président de l'AED.

Notre faculté est composée d'étudiant(e)s innovant(e)s et passionné(e)s et je m'engage à travailler étroitement avec vous afin de mettre de l'avant vos idées et vous offrir les ressources nécessaires à la réalisation de vos projets.

J'entends défendre vos intérêts avec vigueur, même lorsque ceux-ci ne s'alignent pas avec ceux de la direction. Je désire aussi ardemment maintenir une atmosphère de confiance et de transparence entre l'AED et ses membres, notamment en vous livrant un compte rendu mensuel des actions et décisions prises par les membres de l'exécutif. Je vise également, par la mise en place de rencontres hebdomadaires, à faciliter le partage de vos préoccupations ainsi que votre contribution à l'élaboration de solutions concrètes.

Fort de l'expérience acquise par ma participation à l'organisation du Festival de Droit et du Grand Maillet, de mon ouverture d'esprit, de mon écoute et de mon enthousiasme, je saurai assumer avec rigueur et compétence mon mandat pour vous offrir une vie étudiante enrichissante, sécuritaire et agréable.

N'hésitez-pas à me contacter pour toutes questions.

Au plaisir de vous représenter!

Maxime Bédard

Vice-présidence aux affaires internes – Bernard Boisclair



Bonjour tout le monde,

Je m'appelle Bernard Boisclair et c'est avec enthousiasme que je me présente comme vice-président aux affaires internes de l'AED.

Mon implication au sein du Journal Le Verdict et dans Pro Bono m'ont aidé à saisir le pouls de notre vie facultaire. Je désire m'y impliquer davantage et la faire prospérer grâce à une gestion impeccable de nos divers comités. Nos comités ont une incidence directe sur notre expérience universitaire et je veux qu'elle soit la plus agréable possible pour tous.

Pourquoi moi?

Je suis une personne dynamique qui est toujours prête à aider les autres. Je suis un joueur d'équipe qui supportera les comités et qui travaillera avec les autres membres de l'AED. Je possède de solides aptitudes en organisation et en gestion d'échéanciers que j'ai notamment développées en tant que trésorier de mon association étudiante au CÉGEP.

En tant que candidat à la vice-présidence aux affaires internes, je vais être à votre écoute, que vous vouliez créer un comité ou simplement discuter. Je tiens aussi à épauler vos projets afin que vos ambitions puissent être atteintes.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question!

En espérant avoir la chance de vous représenter,

Bernard Boisclair

Vice-présidence aux affaires internes – Élodie Côté



Bonjour à tous,

Je m'appelle Élodie Côté et je suis candidate au poste de VP aux affaires internes pour l'année 2019-2020.

Dès mon entrée au baccalauréat, je me suis engagée auprès de plusieurs comités tels que le comité de la simulation des Nations unies, le comité Action Sociale et Avocats sans frontières. Je suis également bénévole pour le bureau d'information juridique et la Dissidence. Ainsi, j'ai une grande connaissance pratique des comités et organismes qui colorent notre faculté. Ces expériences m'ont certainement préparé adéquatement pour le poste de VP interne puisque je suis à même de bien comprendre les besoins et exigences des différents comités face à l'AED.

De plus, j'ai le désir de m'impliquer dans l'AED afin de relever de nouveaux défis. Notamment, j'ai hâte de travailler en collaboration avec les différents membres des comités afin que votre expérience au baccalauréat soit enrichie par les différentes activités et implications qu'offrent ces comités. C'est en travaillant en équipe que nous continuerons à rendre le baccalauréat dynamique!

Finalement, je serai accessible et disponible en tout temps pour vous au courant de l'année. C'est avec plaisir que je m'engage à être LA maman dévouée, transparente et de confiance des comités.

Au plaisir,

Élodie Côté

Vice-présidence aux affaires socioculturelles – Pierre-Alexandre Bernier



Chères étudiantes, chers étudiants,

C'est avec enthousiasme et ambition que je vous annonce ma candidature pour le poste de Vice-président aux affaires socioculturelles pour l'année 2019-2020.

Passionné par les activités de groupe ainsi que l'organisation d'événements, je prends comme mission de compléter ce mandat en surpassant ce qui a déjà été fait par mes collègues antérieurs.

Depuis mon arrivée au baccalauréat à la session d'autonome 2018, j'ai découvert un groupe d'étudiant pour qui j'ai envie de me dépasser afin que chacun ait un parcours plaisant et agréable, à la hauteur de ses attentes. C'est pour cette raison que le poste de Vice-président aux affaires socioculturelles est le poste idéal pour moi et que je suis la personne qu'il faut pour que chacun se souvienne de l'année 2019-2020 comme une année mémorable.

Comme nous le savons tous, notre BAC demande beaucoup d'efforts, et je trouve important de vous offrir des opportunités pour vous changer les idées et trouver un équilibre entre l'étude et les activités. Les affaires socioculturelles, c'est plus que simplement des «party». Je me donne donc comme objectif de vous offrir une liste d'activités diversifiées afin que chacun puisse y trouver un intérêt et que nous formions un groupe uni.

Étant quelqu'un de très accessible, je serai toujours présent pour entendre vos idées et vos commentaires.

Au plaisir,

Pierre-Alexandre Bernier

Vice-présidence aux affaires académiques – Valérie Thériault



Bonjour à tous,

Je m'appelle Valérie Thériault et je me présente pour être votre VP aux affaires académiques.

Je souhaite avoir une présence accrue auprès des étudiants. Le baccalauréat en droit est exigeant et stressant en soi. Je souhaite enlever tout stress pouvant provenir de vos questions sur votre cheminement académique. Je suis une personne empathique et présente. Il me fera plaisir d'appliquer ses qualités à mon poste pour vous écouter, vous suggérer et m'assurer que tout se déroule parfaitement.

Je désire continuer à mettre de l'avant le Centre de mentorat de la Faculté. Il s'agit d'une ressource élémentaire fondamentale, prémisse à la réussite de l'étudiant(e) en droit. À chaque session, ces étudiants prennent de leur temps pour vous transmettre leurs trucs et astuces. Notre baccalauréat et son haut niveau d'exigence nécessitent des techniques d'étude particulières. Il m'apparaît donc primordial de bien former nos étudiants, dès leur arrivée.

Aussi, ce sera un honneur pour moi de représenter vos intérêts et convictions devant les instances facultaires. J'ai hâte de vous entendre aux sujets des forces et faiblesses du baccalauréat. C'est important pour votre parcours universitaire et celui des futures cohortes qui se joindront à nous dans les prochaines années.

Au plaisir de vous rencontrer,

Valérie Thériault

Vice-présidence aux finances – Derek Laroche



À tous les étudiant.e.s de la Faculté de Droit de l'Université Laval,

Je me nomme Derek Laroche et je me présente comme candidat au poste de vice-président aux finances.

Le rôle du vice-président aux finances, malgré qu'il ne soit pas à l'avant-plan, est essentiel au bon fonctionnement des activités de l'AED. Il gère le budget entier de la Faculté, l'alloue aux comités et aux différentes activités organisées.

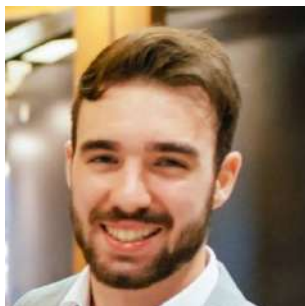
Voilà donc pourquoi le choix du candidat pour ce poste est important. Personnellement, j'ai eu plusieurs formations en comptabilité et en finance par ma formation collégiale au Baccalauréat International. Naturellement, je suis quelqu'un de calme et je ne prendrai jamais de décisions sur des coups de tête. De plus, nombreux savent que lorsque je m'implique dans un projet, j'y suis entièrement dévoué. Enfin, je suis tout simplement passionné du monde de la finance en général.

En ce qui a trait à mes implications, bien qu'aucune ne soit à la faculté, je prends part à Québec 2030, Jeunesse Enrichie et l'ADDMUL. Malgré tout, vous allez régulièrement me voir présent aux activités de la Faculté.

Je m'assurerai de continuer le bon travail du dernier exécutant à ce poste et de bien vous représenter.

Derek Laroche

Vice-présidence aux finances – William R. Massicotte



Salut tout le monde !

Je m'appelle William R. Massicotte et c'est avec beaucoup d'engouement que je me présente au poste de Vice-président aux finances de l'AED pour l'année 2019-2020.

Ayant déjà complété une année universitaire en administration des affaires ici même à l'Université Laval, je crois sincèrement être un candidat bien outillé afin de vous représenter auprès de notre association.

La gestion d'un budget et l'allocation des ressources n'est pas une tâche de tout repos, mais les connaissances que j'ai acquises dans mes cours de finance, de comptabilité et de gestion me seront définitivement un atout judicieux pour ce poste. Je m'engage d'ailleurs personnellement à vous en faire profiter, en offrant aux comités un suivi soutenu dans leurs démarches pour que l'on puisse vous concocter une belle brochette d'événements et de services tout au long de l'année scolaire !

Ma volonté de vouloir concilier mes connaissances du milieu étudiant et d'être au service de mes pairs font de moi la personne idéale vous représenter.

Au plaisir de travailler avec vous et pour vous,

William R. Massicotte

Vice-présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie – Emmanuelle Miranda



Bonjour à tous,

Je m'appelle Emmanuelle Miranda et je me présente comme candidate au poste de vice-présidente aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie.

Ce poste de l'AED vise à mettre de l'avant le bien-être des étudiants. Ce n'est pas un secret qu'il est parfois difficile de trouver le juste milieu entre les études et les autres sphères de nos vies. Pour ma part, j'ai eu la chance de pouvoir m'impliquer et de garder du temps pour mes activités personnelles tout au long de mes études. C'est pourquoi j'aimerais vous aider à trouver votre équilibre.

L'exécutant a, chaque année, pour mandat de s'occuper du linge facultaire. J'aimerais apporter une touche de renouveau, diversifier la garde-robe facultaire et tenter de le faire à un moindre coût. De surcroît, je profiterais de ce mandat pour organiser quelques activités pour ceux et celles d'entre vous qui désirent bouger, mais qui ne sont pas prêts à s'engager sur une base hebdomadaire via les ligues intra de l'université. Mon but est de vous rappeler qu'il n'y a pas que les notes qui comptent, il est plus bénéfique d'être un esprit sain dans un corps sain.

Au plaisir de vous représenter,

Emmanuelle Miranda

Vice-présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie – Arnaud Gagnon



Bonjour à tous et à toutes !

Je me présente pour le poste de VP sport et saines habitudes de vie pour la simple raison que j'aimerais donner un vent nouveau à ce fabuleux poste. Je pourrais mettre de l'emphase sur les événements réunissant autant le sport que les activités socioculturelles, tout en privilégiant le côté sain de celles-ci !

Les saines habitudes de vie seront au cœur de mon mandat. Je compte réduire le stress de tous les étudiants et étudiantes en les amenant à bouger, à sortir leur nez de leur doctrine et à diversifier leurs activités au sein de la faculté.

Comme je suis une personne chaleureuse qui aime les gens, je suis convaincu qu'on peut tous ensemble amener des idées incroyables et faire de cette prochaine année l'une des meilleures que la faculté ait connue !

« Santé » à vous toutes et tous !

Arnaud Gagnon

Vice-présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie – Alexis Pineault



Bonjour, je m'appelle Alexis Pineault et je me présente comme candidat pour le poste de VP aux affaires sportives et saines habitudes de vie.

Après 2 années à accumuler les implications dans la faculté, je me sens fin prêt à assumer les responsabilités d'un poste dans l'AED et encore plus celui de VP aux affaires sportives qui colle à ma personnalité.

Je n'ai peut-être pas les plus gros biceps parmi les candidats, mais j'ai fait mon bout de chemin dans le sport et je prône l'équilibre dans la vie pour atteindre le meilleur de nous-mêmes. Ainsi, je crois qu'il est important de savoir conjuguer notamment études, sport, alimentation et vie sociale. Pour les curieux et curieuses, prendre une ou 12 bières le jeudi fait partie d'une vie équilibrée.

Mon objectif pour l'intégralité de mon mandat est de vous donner les opportunités et la motivation pour agrémenter votre vie sportive ainsi que les outils pour mieux gérer votre stress et mieux vous alimenter.

Croyez-moi! J'ai plein d'idées derrière la tête et j'espère que vous me permettrez de les exécuter.

Alexis Pineault

Vice-présidence aux affaires sportives et saines habitudes de vie – Antony Kerr-Aspirot



Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Antony Kerr-Aspirot et je me présente comme candidat pour le poste de vice-président aux affaires sportives et aux saines habitudes de vie.

Derrière mon nom assez saugrenu se cache un grand amoureux du sport. Le sport est pour moi un moyen de tester ses limites, de les dépasser. Le sport m'a appris que l'on peut accomplir beaucoup avec de la détermination, de la discipline et de la précision.

Nelson Mandela disait : « Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse. » Voilà l'enseignement à retenir du sport, qui est transférable dans toutes les facettes de notre vie.

Pour moi, s'occuper du linge facultaire, des inscriptions sportives ainsi que de tout ce qui entoure les Jeux interfacultaires (JIFS) est un défi auquel je suis prêt à m'attaquer avec passion. Ce serait un honneur de m'appliquer à organiser différents événements sportifs tels qu'une course de 5 km, réunissant juristes, étudiants et professeurs pour donner à une bonne cause. Je suis persuadé que c'est avec de nouvelles idées que nous allons ensemble développer notre organisation et faire croître notre crédibilité à travers le Québec.

Au grand plaisir de vous représenter,

Antony Kerr-Aspirot

Vice-présidence aux affaires externes – Karolan Nantais



Chères et chers collègues,

Je m'appelle Karolan Nantais et je souhaite me présenter au poste de vice-présidente aux affaires externes de l'Association des étudiants en droit (AED).

Grâce à ce poste, j'aspire à m'impliquer encore davantage au sein de la vie étudiante de notre faculté. Mon expérience en tant que vice-présidente - colloque du comité d'Avocats sans frontières (ASF), lors de ma première année en droit, a été extrêmement formatrice et enrichissante. J'ai notamment eu la chance de contribuer à l'organisation du colloque inter-facultaire et de la soirée vin et fromage d'ASF - deux évènements qui m'ont permis de développer les compétences nécessaires pour pouvoir réussir dans le rôle de VP aux affaires externes.

Mon ouverture d'esprit et ma volonté à vouloir écouter et aider les autres font de moi une candidate idéale pour vous représenter et défendre vos intérêts. Je suis une réelle joueuse d'équipe et je suis confiante de pouvoir travailler en collaboration avec chacun des membres de l'AED et des partenaires externes afin de soutenir vos idées.

J'espère sincèrement avoir la chance de pouvoir vous représenter durant la prochaine année!

N'hésitez surtout pas à me contacter si vous avez des questions!

Au plaisir,

Karolan Nantais

Présidence du Conseil d'administration – Steve Boudreau



Chèr(e)s collègues,

Je m'appelle Steve Boudreau et je me présente comme candidat à la présidence du Conseil d'administration de l'AED.

Depuis le début de mon parcours scolaire, j'ai eu la chance de m'impliquer sur plusieurs Conseils d'administration, notamment sur celui de la CADEUL ainsi que sur le Conseil universitaire de l'université. J'ai également eu l'occasion par le passé d'occuper les postes de président de l'association étudiante de campus et d'administrateur de mon cégep. En somme, je cumule motivation et expérience pour que vos intérêts soient bien représentés auprès du Conseil d'administration.

Étant étudiant au double-baccalauréat en Droit ainsi qu'en affaires publiques et relations internationales (BIAPRI), je vois ce qui se fait à l'extérieur de la faculté et j'aimerais faire profiter l'AED de cette multidisciplinarité pour peaufiner nos règlements généraux et le processus d'élection dont est notamment responsable le CA.

Je m'engage à être un président de CA impartial et à l'écoute envers chaque comité et disponible pour les étudiant(e)s en tout temps.

J'aimerais vous faire profiter de ma passion pour l'implication et ça serait un plaisir pour moi de travailler en équipe avec le nouvel exécutif et surtout avec l'ensemble des membres.

Au plaisir,

Votre humble serviteur, *Steve Boudreau*

ANTHOLOGIE DU QUOTIDIEN

TEXTE ET MISE EN SCÈNE
ETIENNE LA FENIÈRE

7 AVRIL 14H00 ET 19H30

8 AVRIL 19H30

2019

AU THÉÂTRE DE POCHE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



BILLETS EN VENTE AUPRÈS DES MEMBRES DU COMITE ET AU CAFE LA DISSIDENCE

ETUDIANTS 10\$ | REGULIERS 15\$

UNE PIÈCE PRÉSENTÉE PAR LA TROUPE DE THÉÂTRE DE LA FACULTE DE DROIT
CÔTE COUR



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bureau de la
vie étudiante

La Troupe de Théâtre Côté Cou

**BILLETTS EN
VENTE À LA
DISSIDENCE
TOUTE LA
SEMAINE**

ANTHOLOGIE DU QUOTIDIEN

Représentations les 7 (14h00 et
19h30) et 8 (19h30) avril 2019

AU THÉÂTRE DE POCHE
10\$ ÉTUDIANT
15\$ RÉGULIER

Débats absurdes

Lundi 1^{er} avril, 11h30, DKN-2151

Daniel Gardner vs. Louis-Philippe
Lampron



COMITÉ ACTION SOCIALE

DISTRIBUTION
D'ÉPINGLETTES

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Mardi le 2 avril sur l'heure du midi à la cafétéria
du DKN

Boîte pour dons facultatifs !



Société
canadienne
du cancer